Denrées alimentaires—Comité

nes conditions. Tout d'abord, nous croyons que le comité devrait être composé exclusivement de députés.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Je proposerai un amendement visant à supprimer toute mention de membres du comité venant de l'autre endroit.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Notre but, contrairement à celui de mes amis néo-démocrates, n'est pas de dénigrer la participation des sénateurs . . .

Des voix: Oh. oh!

M. Lawrence: . . . mais de donner plutôt à cet organisme l'occasion d'assumer une responsabilité dans la crise actuelle pour laquelle il est mieux préparé. Un comité de la Chambre des communes doit actuellement demeurer à Ottawa, il doit travailler en vue de trouver des solutions immédiates et peut-être à court terme. Il doit aussi tenir exclusivement compte de la proportion des membres des divers partis qui siègent actuellement à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Ainsi, le Sénat pourra tout à loisir—et je l'encourage à le faire—mettre sur pied sa propre enquête, en se servant de la sagesse, de l'expérience et des contacts qu'un si grand nombre de sénateurs semblent avoir . . .

Des voix: Bravo!

Une voix: Quels contacts!

M. Lawrence: ... pour trouver les réponses plus permanentes au problème chronique et constant de l'inflation. Ce comité pourrait voyager d'un bout à l'autre du pays. Pas nous. Le comité du Sénat pourrait entreprendre une étude plus approfondie et procéder plus lentement, ce qui conviendrait plus à sa méthode de travail qu'à celle de ce Parlement et à celle que ce pays aimerait nous voir adopter.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Nous croyons également que l'histoire des comités parlementaires mixtes n'en est pas une dont nous devrions être particulièrement fiers. Les faits que j'ai pu réunir montrent que la plupart des comités parlementaires mixtes n'ont été ni aussi productifs ni aussi rapides dans leurs recommandations que l'exigent ici tant la nature du problème que l'élément de temps.

Aucun des cinq comités parlementaires mixtes créés au cours de la 27e législature n'a terminé ses réunions en moins de six mois; en fait, la plupart ont pris plus de temps. Le temps moyen consacré par ces comités à leurs réunions est de 11 mois. Le principal comité parlementaire mixte de la 28e législature a tenu des réunions pen-

dant plus de deux ans avant de terminer ses délibérations. Le comité mixte sur le crédit au consommateur, qui a siégé en 1966 et 1967, a pris trois mois avant de présenter même un rapport provisoire. Je prétends que ces périodes sont trop longues. La Commission royale de 1967 sur les écarts de prix des denrées alimentaires a pris un an pour publier ses conclusions. En fait, le sujet a fait l'objet de tant de recherches, d'investigations, de demandes et d'enquêtes et les comités l'ont à ce point épuisé qu'à part de se demander si nous devrions ou non même créer le comité, il est évident qu'on devrait imposer une date limite à notre comité pour l'obliger à faire rapport d'ici trois mois.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: En outre, nous croyons très sincèrement que notre comité ne devrait pas revenir sur ce que nos prédécesseurs ont accompli. Les recherches sur les antécédents devraient se limiter à l'année 1966 lorsque le comité conjoint précédent a terminé ses travaux. Mes collègues de ce côté-ci de la Chambre présenteront en temps et lieu des amendements concernant ces points au fur et à mesure du déroulement du débat. Nous estimons que l'actuelle représentation par parti au sein du comité des prévisions budgétaires en général correspond à la composition de la Chambre et devrait établir un précédent pour ce comité. Un amendement prévoyant que le nombre total de membres du comité soit de 19 et non 20 sera proposé plus tard. De cette façon, nous compterons huit députés des banquettes ministérielles, huit de l'opposition officielle, deux du parti à ma gauche et un du parti créditiste, ce qui correspond à l'actuelle composition du comité des prévisions budgétaires en général et, à notre avis, représente mieux la composition de la Chambre.

• (1530)

Enfin, un amendement limitant le choix du personnel et des conseillers juridiques sera présenté par un de mes collègues pour faire en sorte que toutes les dispositions soient prises pour mettre ce comité au travail le plus tôt possible. S'il s'agit de la seule réponse du gouvernement à l'inflation—il le semble bien—nous croyons qu'on pourrait et devrait accomplir bien davantage, mais nous sommes prêts à collaborer et nous voulons démarrer le plus tôt possible. Certaines restrictions quant au choix du personnel seront donc proposées plus tard sous forme d'amendement de notre part.

Plus tôt le débat sera terminé, plus tôt le comité se mettra au travail. Même si nous avons l'intention de proposer ces amendements, nous sommes bien disposés à nous limiter, pourvu que les autres partis en fassent autant, à un orateur par amendement au cours du débat sur cette motion. Mais, naturellement, si les autres partis entendent avoir plus d'un orateur par amendement, nous avons de nombreux orateurs fort désireux de participer au débat et nous les laisserons parler.

Je propose donc, appuyé par le député de Perth-Wilmot (M. Jarvis):

Qu'on modifie la motion en retranchant